

(5) Une étude particulière de la Loi a-t-elle été faite depuis son adoption il y a nombre d'années? Dans l'affirmative, à quelle époque et par qui? Fournir des exemplaires du rapport s'il en est.

(6) Quelles sont les dispositions de la loi touchant la déportation?

- a) Qui peut être sujet à la déportation et qui ne l'est pas?
- b) Quels sont les fonctionnaires qui ordonnent la déportation en première instance?
- c) Est-ce qu'on peut en appeler de ces décisions, à qui et selon quelle procédure?
- d) Quelle latitude la Loi et les règlements accordent-ils en matière d'appels?
- e) Est-ce que la déportation suit nécessairement un ordre de déportation?
- f) Combien y a-t-il d'ordres émis dont l'exécution reste en suspens?
- g) Quel effet produit un tel ordre sur celui qui en fait l'objet touchant (1) le domicile (2) la citoyenneté (3) la naturalisation?
- h) La durée d'un ordre est-elle limitée par autre chose que la mort de celui qui en fait l'objet?
- i) Est-ce que le Ministère ou le Ministre a le droit de révoquer un tel ordre? Combien y en a-t-il eu de révoqués?
- j) Est-ce que la Loi, dans sa forme actuelle, et son application ont déjà causé de graves ennuis?
- k) Le régime actuel serait-il amélioré si l'on accordait une plus grande latitude au Ministère, ou au Ministre?

(7) Combien a coûté l'administration du ministère de l'Immigration chaque année pendant les 20 dernières années? Donnez les dernières statistiques disponibles?

(8) Tableau des employés du Ministère chaque année durant les 20 dernières années et jusqu'à date: a) au bureau principal, b) aux bureaux régionaux, c) dans le personnel sur le terrain d) à l'étranger.

(9) Est-ce que le ministère cesse de s'occuper de l'immigrant dès son arrivée au Canada pour ce qui a trait a) au placement, à l'embauchage ou à l'établissement, b) à l'instruction en matière de citoyenneté ou la langue?

(10) Le Ministère connaît-il d'autres organismes d'assistance pour les immigrants nouvellement arrivés, de nature a) gouvernementale, b) privée?

(11) De quels moyens le Ministère dispose-t-il pour se tenir au courant du succès ou des échecs des immigrants a) individuellement, b) en groupes. Rapporter les succès obtenus surtout en ces dernières années.

Je n'ai pas la moindre intention de limiter M. Jolliffe aux points indiqués dans cette lettre. Il pourra aborder toute question d'intérêt et les membres du Comité, tout comme moi, peuvent l'interroger.

Etudions-nous chacun de ces points selon l'ordre indiqué? Le premier porte sur les exemplaires de la Loi et des règlements. Si chaque membre du Comité en avait un exemplaire, ce serait utile, j'en suis sûr.

M. JOLLIFFE: J'ai apporté douze exemplaires en anglais et trois en français.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle documentation le Ministère a-t-il préparé à l'intention des Canadiens et des immigrants éventuels en ce qui a trait à la Loi d'immigration aux usages en cette matière, aux difficultés